

COMMUNIQUE

Le 08 octobre 2005.

Comme en 2003, les Inter-Syndicales de Praticiens Hospitaliers ont pris connaissance indirectement d'un projet de réforme de leur régime obligatoire de retraite complémentaire IRCANTEC.

L'exposé des motifs des textes réglementaires soumis à la concertation des « Syndicats représentatifs » confirme l'état très préoccupant de la situation financière du régime à moyen et long terme mais ne donne cependant aucune indication chiffrée des conséquences sur les montants des pensions à servir dans l'avenir aux jeunes confrères qui choisiraient de s'engager dans le service public.

La loi portant réforme des retraites de 2003 oblige pourtant les caisses et l'employeur à fournir ces indications précises d'ici 2007.

Nos propres calculs prospectifs font craindre une baisse de 38% environ du total des points obtenus pour une carrière complète commencée en 2006. S'y ajouteront les conséquences connues de la sous-indexation de nos salaires par rapport aux prix déjà constatée sur les dernières années et sa répercussion sur le nombre de points à acquérir.

Nous demandons donc un réexamen contradictoire de l'argumentaire démographique et financier du projet du gouvernement et le chiffrage officiel dans les différents cas de figure (et de statut) des retraites à venir afin que les pouvoirs publics et les partenaires sociaux que nous sommes puissions assumer leurs responsabilités respectives en toute connaissance de cause vis-à-vis du projet et de ses conséquences

En aucun cas les Praticiens Hospitaliers dont le « taux de remplacement » est déjà médiocre, ne pourront accepter une telle amputation du pouvoir d'achat de leurs retraites.

Coordination Médicale hospitalière
Dr François AUBART

Confédération des Hôpitaux Généraux
Dr Pierre FARAGGI

Syndicat National des Médecins, Chirurgiens
spécialistes et Biologistes des Hôpitaux Publics)
Pr Roland RYMER

Intersyndicat National des Praticiens
Hospitaliers
Dr Rachel BOCHER